

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Donner des jours de repos à un collègue confronté au décès d'un enfant est possible

Publié le 18 juin 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

△ Cet article est ancien

L'information n'est **peut-être plus exacte**.

Si ce sujet vous intéresse, connectez-vous et recevez une **alerte par mail** dès qu'un article sera publié par la rédaction.

S'ABONNER À CE SUJET D'ACTUALITÉ
(GRATUIT)

[Vous pouvez néanmoins consulter cette page : Donner des jours de repos à un collègue confronté au décès d'un enfant est possible](#)